



LUXEMBOURG

- ▶ **Sens de circulation :**
 - à droite
- ▶ **Priorité :**
 - à droite sauf signalisation contraire
- ▶ **Limitations de vitesse pour les véhicules légers sauf signalisation contraire :**
 - En agglomération : 50 km/h, 20 km/h dans les zones piétonnes et résidentielles
 - Hors agglomération : 90 km/h
 - Autoroutes : 130 km/h (110 km/h en cas de pluie ou autres précipitations)
- ▶ **Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :**
 - supérieur à 0,5 g/l
 - supérieur à 0,2 g/l pour les jeunes conducteurs et les conducteurs professionnels
- ▶ **Usage au volant d'un téléphone tenu en main :**
 - interdit
- ▶ **Port de la ceinture de sécurité :**
 - obligatoire à l'avant comme à l'arrière

Les enfants de moins de 3 ans doivent obligatoirement être transportés dans un dispositif de retenue homologué. Les enfants âgés de 3 à 17 ans dont la taille n'atteint pas 1,50 m doivent être transportés dans un dispositif de retenue spécial.
- ▶ **Obligation de disposer de :**
 - un gilet rétroréfléchissant et un triangle de présignalisation
- ▶ **Port du casque sur les cyclos et les motos :**
 - obligatoire
- ▶ **Obligation d'allumer les feux de croisement le jour pour les véhicules automobiles :**
 - non

Informations pratiques

▶ Numéros utiles :

- Indicatif international : +352
- Police : 113
- Pompiers et ambulances : 112

▶ Il est interdit de conduire avec un appareil ne permettant pas au conducteur d'entendre les bruits de la circulation, comme un lecteur mp3 par exemple.

▶ Les véhicules tractant une caravane ne doivent pas dépasser 75 km/h en rase-campagne et 90 km/h sur autoroute.

▶ Stationnement :



Au Luxembourg, le stationnement est réglementé dans toutes les agglomérations. Les sanctions sont sévères et la mise en fourrière est quasi-automatique notamment dans le cas d'un stationnement non autorisé sur une place réservée aux personnes handicapées. De même, il est interdit de stationner à moins de 5 m de part et d'autre des passages piétons et des passages pour cyclistes. Le panneau ci-dessus indique un parking au départ duquel les usagers peuvent emprunter un moyen de transport en commun.

▶ Vous pouvez obtenir toutes les informations relatives aux autoroutes luxembourgeoises sur le site www.cita.lu .

▶ Avant de partir, pensez à consulter la météo de votre lieu d'arrivée sur le site www.wetter.com.